

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:
43.766

Date du contrôle:
03/05/2024

Lieu du contrôle:

Clos hof te Ophem 14 Clos Hof T'en Ophem 14
1070 Anderlecht Belgique

Agent-visiteur:
Bryan Leveugle

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

03/05/2024 14:15:06

Prochaine visite avant le:

03/05/2025

Testeur d'installation:

Donneur d'ordre

Nom

Flaxor SRL

Adresse

Rue du bois Wilmet 19, 1300 Limal, Belgique

Téléphone

+32 477 81 46 68 +32 477 81 46 68

Email

flaxorsrl@outlook.com

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Données générales

Adresse de l'installation

Clos hof te Ophem 14 Clos Hof T'en Ophem 14 1070 Anderlecht Belgique

Désignation de l'unité

Boite 19

Type de locaux

Appartement Appartement AB6

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Clos hof te Ophem 14

Adresse du propriétaire

Installateur

Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur

7448433153

Code EAN

N.C

Liaison compteur-tableau

XVB 4X10

Tension de service

3 x 400 V + N

Protection générale

32 A 4P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans NOK	Liaisons équipotentielles NOK	Fondations après 81	Installation électrique après 81
Description de l'installation	Voir photo tableau		
Nombre de tableaux	1		
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A		
Test BP du DDR	OK		
ΔI_n	OK		
Contrôle de l'état	NOK		
Matériel fixe	NOK		
Protection contre les contacts directs	NOK		
Protection contre les contacts indirects	NOK		
Protection contre les surintensités	OK		
Prise de terre	Boucle		
Résistance de terre (Ω)	1		
Isolement ($M\Omega$)	8,80m` Ohm		

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogoatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle
 Boulevard Lambert 127
 1030 Bruxelles

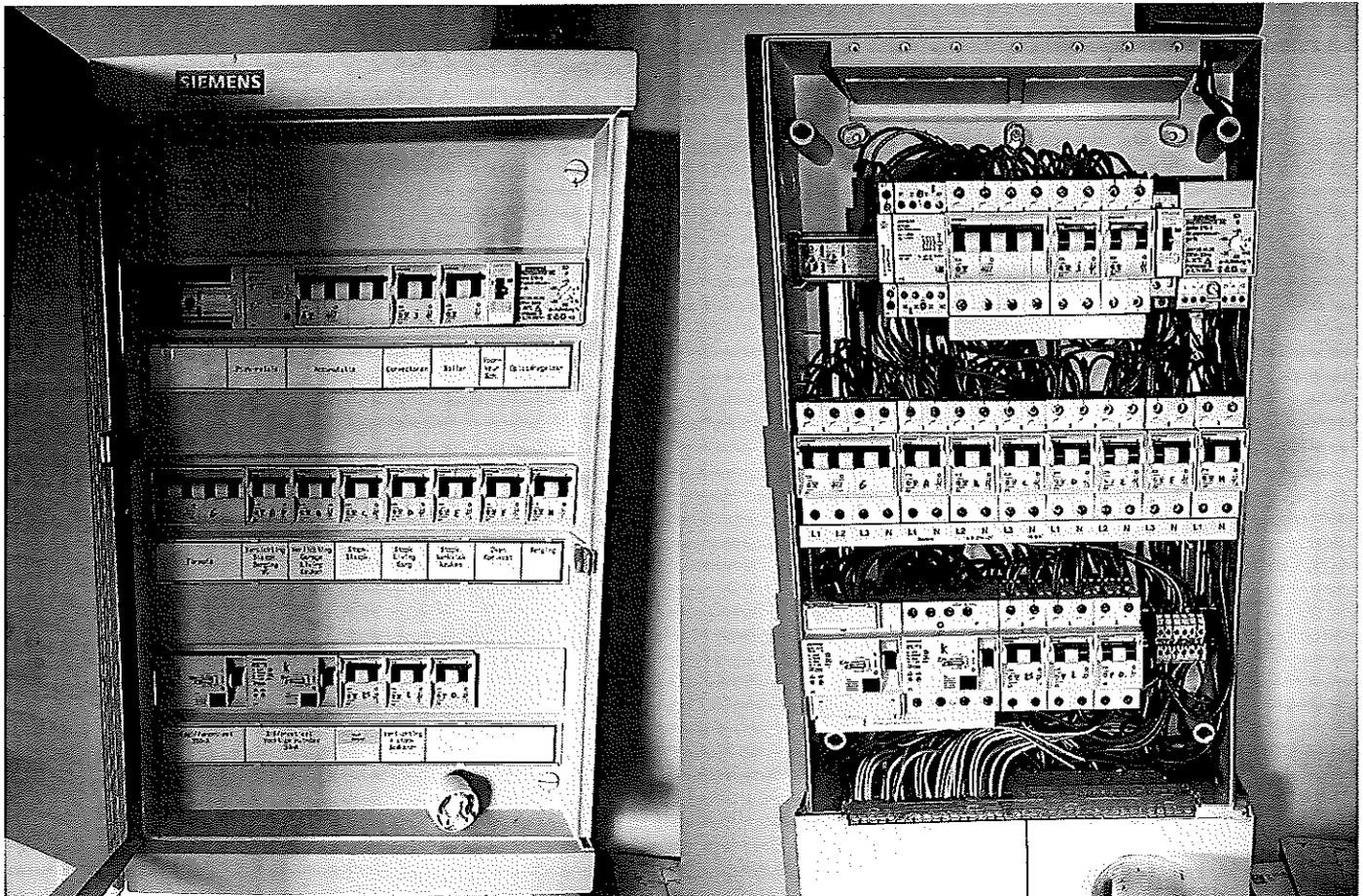


Tableau 1

Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.
Assurer la continuité de la liaison équipotentielle.	L1: 5.4.4.; L3: 5.4.4.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3; 5.1.4; 5.3.5.1.
Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1; 3.1.3; 5.3.6.1; 5.3.6.2; L3: 2.8.1.2; 3.1.3; 5.3.6.1.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5; L3: 5.4.3.5.

Liste des remarques

Libellé	Référence
---------	-----------

Atlas Controle
 Boulevard Lambermont 127
 1030 Bruxelles

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

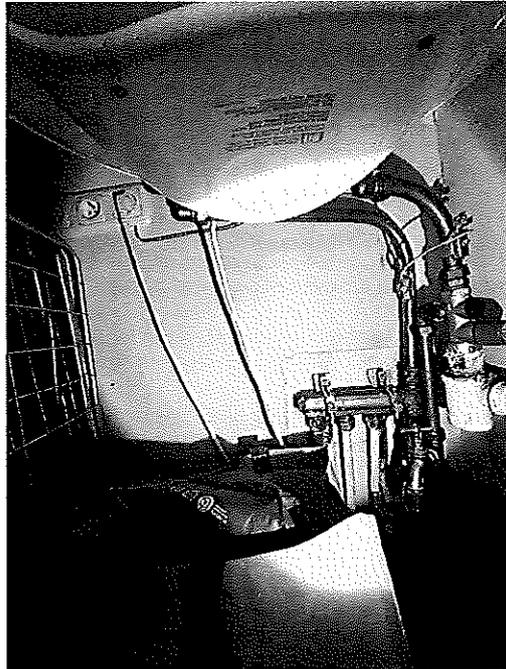
Libellé	Photo
Infraction	

Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Libellé

Photo

Infraction



Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Libellé

Photo

Infraction

